

3F FUND

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Rapport annuel révisé au 30/09/25

R.C.S. Luxembourg B 154.994

Table des Matières

Organisation et administration	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	6
Compartiment :	9
3F Generation	9
Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés	16
Autres notes aux états financiers	18
Informations supplémentaires non auditées	23

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant les fiches signalétiques de chacun des compartiments et sur base des informations clés pour l'investisseur ("Informations Clés"). Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

3F FUND

Organisation et administration

Siège Social :	12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Date de constitution :	5 août 2010
Conseil d'Administration du Fonds	Président : Jean-Noël DELBOS, Président Family Finance First (3F) Membres : Claude CHAMBRE, Administrateur indépendant Stéphane RADIGUET, Directeur Général Délégué Family Finance First (3F)
Banque Dépositaire et Agent Payeur :	Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (jusqu'au 10 avril 2025) 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg CACEIS Bank, Luxembourg Branch (depuis le 11 avril 2025) 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Administrateur d'OPC et agent domiciliataire	CA Indosuez Fund Solutions S.A.* 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Société de Gestion <i>En charge des fonctions de Gestion de portefeuille, Gestion des risques, Distribution et Administration centrale</i>	Family Finance First S.A.S 95, rue de Prony, F-75017 Paris
<i>Appui à la Gestion des risques</i>	CA Indosuez Fund Solutions S.A.* 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Cabinet de Révision agréé :	KPMG Audit S.à r.l. 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

* Dans le cadre de l'acquisition de Degroof Petercam par CA Indosuez Wealth Management, une filiale de Crédit Agricole S.A., une série de restructurations a été mise en œuvre au sein du groupe, y compris la fusion de CA Indosuez Wealth (Asset Management) avec Degroof Petercam Asset Services S.A. le 1er juin 2025.

La fusion a été structurée de manière à ce que Degroof Petercam Asset Services S.A. absorbe CA Indosuez Wealth (Asset Management) et, en même temps, change de nom pour devenir CA Indosuez Fund Solutions S.A..

Rapport du Conseil d'Administration

Au 25 septembre 2025, dernière valeur nette d'inventaire publiée de l'exercice, l'actif net de la Sicav se montait à 58 518 347 €, en hausse de 11,4 % d'un exercice sur l'autre, tandis que la valeur de la part augmentait de 8,3 % sur les douze derniers mois à 294,08 €.

Nous vous rappelons que la stratégie d'investissement de 3F Fund-3F Generation repose sur un processus d'investissement structuré associant l'étude des grandes tendances économiques et financières à l'analyse des sociétés. Depuis la création du fonds, ce processus comporte trois niveaux :

- Un scénario macro-économique trimestriel permettant d'allouer les actifs entre classes, secteurs et zones géographiques,
- un choix périodique de thèmes d'investissements,
- une sélection de valeurs sur des critères qualitatifs (analyse de la stratégie de la société, de son secteur, de ses concurrents...), quantitatifs (analyse des marges, de la rentabilité, du bilan...) et boursiers (comparaison sectorielle des multiples de la société, actualisation des cash-flows...).

L'exercice clos le 30 septembre dernier a continué d'être marqué par la géopolitique et l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche a fortement influencé la conjoncture, sans pour autant altérer les tendances longues observées antérieurement :

- une difficulté croissante des USA à maintenir leur suprématie sur le fonctionnement de la planète.

A la faveur du creusement ininterrompu des déficits publics des économies du G7 et de l'apathie de populations convaincues de la pérennité de leurs privilèges, un ensemble grandissant de pays réunis sous l'acronyme 'BRICS' réclame une modification en leur faveur de l'ordre en place ; forts de l'extraction sur leur sol de l'essentiel des matières premières ou minérales consommées et de la concentration de la production industrielle mondiale, ces pays, à l'initiative de la Chine, gagnent en autonomie technologique et contestent progressivement tant l'emprise du dollar US sur les échanges internationaux que la rente en résultant pour les Etats-Unis.

- De la globalisation au souverainisme

Sous l'effet de la lutte pour la suprématie, le commerce international se fragmente tandis que les grandes puissances adoptent des stratégies de développement plus aptes à assurer leur souveraineté ; en conséquence, on assiste à des relocalisations de productions stratégiques et à la focalisation des investissements sur les secteurs clés.

- une baisse globale de l'inflation et des taux.

Bien qu'ils atteignent une ampleur rare en temps de paix, les déficits publics sont financés aisément par une épargne elle-même suffisamment abondante pour répondre à ces besoins et à ceux des investissements productifs. A défaut de déséquilibre majeur entre offre et demande de produits ou services, l'inflation ralentit dans les grandes économies et permet l'orientation des taux longs à la baisse.

- L'avènement programmé de l'Intelligence Artificielle ('IA)

L'IA devrait permettre progressivement à la machine d'assurer en toute autonomie des missions jusqu'alors réservées aux hommes dans de multiples domaines, et exigeant une réallocation inédite des ressources humaines.

- Le réchauffement climatique,

D'origine naturelle et/ou fruit de l'activité humaine, il affectera tôt ou tard les conditions de vie des populations et pourrait être source de migrations d'impact socialement et politiquement compliqué.

L'élection de Donald Trump en novembre dernier a dans ce contexte apporté une nouvelle approche des relations internationales et de la contribution publique. Conformément à sa profession de candidature, le président 'MAGA' (Make America Great Again), s'est empressé dès l'hiver de redéfinir les rapports avec ses alliés, les termes du commerce internationale par l'instauration de droits de douanes élevés et modulés suivant les alliances priorisées, et les services publics pour en réduire la charge.

Tandis que début avril de nouveaux droits de douanes étaient définis, les protestations des créanciers des Etats-Unis conduisaient une semaine plus tard à en suspendre l'application pour écarter les risques de dépression sur le marché obligataire...

Bien qu'il paraisse trop tôt pour conclure, notons que le financement des dettes publiques qui avait emporté le gouvernement Truss au UK en quelques semaines, a convaincu la Maison Blanche de plus de modération.

Dans ce contexte, les banques centrales et les épargnants achetaient les métaux précieux (or et argent) et, l'hiver dernier, les investisseurs recherchaient les valeurs aux multiples moins élevés qu'aux USA, en Europe et/ou des pays émergents. Une fois les écarts réduits, la politique douanière US ajustée et les premières publications d'activité et de résultat des sociétés cotées, un regain d'intérêt pour le risque a permis aux indices représentatifs des marchés américains et européens d'atteindre des niveaux records.

Rapport du Conseil d'Administration

La poursuite aux portes de l'Europe de la guerre en Ukraine et les menaces d'extension que la Russie laisse planer, ont suscité la prise de conscience qu'il fallait moderniser les infrastructures européennes et reconstituer les forces armées conventionnelles des pays du 'vieux continent' ; en parallèle au Proche Orient, la reconnaissance de l'état d'Israël et la question palestinienne semblent toujours suspendues au sort des armes et au soutien de leurs alliés respectifs, et même si, cet automne un arrêt des combats semble en bonne voie, après des décennies de guerre larvée ou brutale, la situation reste fragile.

En cette fin d'été, les marchés financiers semblent ainsi focalisés sur

- la relocalisation d'industries stratégiques par les Occidentaux
- les anticipations de baisse des taux directeurs des banques centrales,
- les progrès de l'IA et le développement des structures adéquats,
- les difficultés des démocraties à s'adapter rapidement aux évolutions.

Tandis que la croissance économique se maintient aux alentours de 3% l'an, elle reste inégalement répartie et son rythme comme son partage paraissent fonction des relations bilatérales que l'administration US voudrait, ou pourrait, mettre en place.

Il est à noter que les tensions au Proche-Orient ont eu peu d'effet sur le cours de matières premières, notamment du pétrole, et qu'étonnement, l'OPEP+, c'est-à-dire Russie comprise, peine à ajuster l'offre de pétrole à une demande en deçà des anticipations. Faut-il s'en inquiéter ou y voir au contraire, la possibilité d'une croissance modérée relativement moins consommatrice d'hydrocarbures.

La gestion du fonds s'est inscrite dans ce contexte. Au fur et à mesure de l'éloignement des risques de hausse de taux directeurs, nous avons augmenté l'allocation en fonds indexés sur l'or, élargit l'assise de nos investissements en valeurs US puis, pris des bénéfices sur les valeurs ayant très bien performé ; depuis l'été dernier, en raison des valorisations atteintes, nous avons ajusté l'allocation en actions pour édulcorer les éventuelles corrections que les niveaux records de certains indices ne permettent pas d'écarter.

La baisse des taux de rendements du marché monétaire et la revalorisation des obligations qui en résulte mécaniquement, nous ont incité à augmenter légèrement notre exposition à cette classe d'actifs.

Les investissements en titres cotés aux USA, se sont concentrés sur les valeurs liées à l'IA, emblématiques et/ou de soutien, et avons saisi l'opportunité de prises de profits pour se diversifier ; en moyenne ils ont représenté la moitié de ceux en valeurs européennes. Au plan risque de change, nous avons augmenté par palier la couverture de nos investissements en US dollar, sans toutefois au niveau actuel de la parité euro/US dollar, l'assurer en totalité.

Hors placements monétaires, les cinq principales lignes directes du portefeuille au 25 septembre 2025 sont :

- le Xetra Gold (5,4%), tracker indexé sur l'or et adossé à 100% au stock de la Bundesbank allemande
- Thales (2,2%), spécialiste français de l'électronique civile et militaire,
- Amazon.com (2,2%), plateforme numérique, leader mondial de la distribution et l'un des principaux acteurs du cloud
- Microsoft (2,1%), leader de l'économie numérique et l'un des promoteurs de l'IA
- Eli Lilly (2,0%), acteur pharmaceutique US de 1er plan, un des leaders de la lutte contre l'obésité.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Rapport d'audit – 3 pages – Insérées dans draft final

3F Generation

3F Generation

Etat des actifs nets au 30/09/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		59.506.042,19
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	55.157.951,25
<i>Prix de revient</i>		<i>41.857.663,41</i>
Avoirs en banque et liquidités		4.160.533,64
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	139.045,37
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		483,62
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		48.028,31
Passifs		806.943,73
A payer sur investissements achetés		306.134,47
A payer sur rachats		118.741,86
Commissions de gestion à payer	3,4	260.159,52
Commissions de banque dépositaire à payer	6	39.475,83
Commissions d'administration à payer	7	14.453,32
Frais de domiciliation à payer		5.704,30
Commissions de l'agent de transfert à payer		625,00
Frais d'audit à payer		25.588,35
Taxe d'abonnement à payer	10	5.855,69
Autres passifs		30.205,39
Valeur nette d'inventaire		58.699.098,46

3F Generation

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/10/24 au 30/09/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		808.468,48
Dividendes sur portefeuille-titres, nets	2.9	559.863,55
Intérêts reçus sur obligations, nets	2.9	137.771,32
Intérêts bancaires		101.593,22
Autres revenus	12	9.240,39
Dépenses		1.313.922,69
Commissions de gestion	3	987.956,68
Commissions de banque dépositaire	6	80.936,60
Commissions d'administration	7	59.846,55
Frais de domiciliation		5.625,00
Frais d'audit		26.335,22
Frais légaux		11.542,48
Frais de transaction	9	40.381,25
Rémunération administrateurs		7.175,78
Taxe d'abonnement	10	23.350,92
Intérêts payés sur découvert bancaire		2.032,67
Autres dépenses	4,11	68.739,54
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-505.454,21
Plus-value / (moins-value) nette réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	4.227.343,79
- contrats de change à terme	2.7	30.443,26
- contrats futures	2.8	-169.205,40
- change	2.4	-178.903,68
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		3.404.223,76
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.3	956.449,61
- contrats de change à terme	2.7	134.917,16
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		4.495.590,53
Souscriptions d'actions		4.460.935,54
Rachats d'actions		-2.967.129,29
Augmentation / (diminution) de l'actif net		5.989.396,78
Actifs nets au début de l'exercice		52.709.701,68
Actifs nets à la fin de l'exercice		58.699.098,46

3F Generation

Statistiques

		30/09/25	30/09/24	30/09/23
Total des actifs nets	EUR	58.699.098,46	52.709.701,68	47.960.907,16
Capitalisation				
Nombre d'actions		198.585,403	193.496,526	195.030,079
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	295,59	272,41	245,92

3F Generation

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/10/24 au 30/09/25

	Nombre d'actions au 01/10/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 30/09/25
Capitalisation	193.496,526	15.731,453	10.642,576	198.585,403

3F Generation

Portefeuille-titres au 30/09/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			27.216.097,09	39.775.854,01	67,76
Actions			18.452.502,20	29.718.568,40	50,63
Allemagne			372.380,45	1.345.367,50	2,29
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	11.500	277.347,78	402.730,00	0,69
RHEINMETALL AG	EUR	475	95.032,67	942.637,50	1,61
Autriche			305.767,55	292.600,00	0,50
STEYR MOTORS AG	EUR	5.500	305.767,55	292.600,00	0,50
Chine			499.586,57	669.286,81	1,14
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	4.400	499.586,57	669.286,81	1,14
Danemark			578.391,04	267.795,11	0,46
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	5.800	578.391,04	267.795,11	0,46
Espagne			260.922,98	456.246,00	0,78
CAIXABANK SA	EUR	51.000	260.922,98	456.246,00	0,78
États-Unis			5.314.003,65	10.341.640,41	17,62
ALPHABET INC-CL A	USD	2.500	120.740,19	517.234,04	0,88
AMAZON.COM INC	USD	6.200	616.856,51	1.158.582,13	1,97
APPLE INC	USD	2.160	49.908,12	468.085,79	0,80
APPLOVIN CORP-CLASS A	USD	800	253.216,85	489.218,72	0,83
DATADOG INC - CLASS A	USD	2.500	279.576,92	302.978,72	0,52
ELI LILLY & CO	USD	1.800	1.291.308,95	1.168.851,06	1,99
INTUIT INC	USD	750	430.587,40	435.900,00	0,74
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	1.540	240.208,93	962.506,55	1,64
MICROSOFT CORP	USD	2.800	225.115,57	1.234.263,83	2,10
NVIDIA CORP	USD	6.300	495.770,90	1.000.386,38	1,70
SALESFORCE INC	USD	1.800	334.183,05	363.063,83	0,62
VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	3.800	309.254,89	487.887,66	0,83
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	3.450	121.577,65	1.002.349,79	1,71
VISTRA CORP	USD	4.500	545.697,72	750.331,91	1,28
France			7.889.554,70	11.619.249,50	19,79
AIR LIQUIDE SA	EUR	6.000	579.646,60	1.061.160,00	1,81
BNP PARIBAS	EUR	6.000	382.244,54	463.980,00	0,79
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	5.150	221.626,31	472.049,00	0,80
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2.798	426.616,10	772.248,00	1,32
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	2.800	384.777,76	441.280,00	0,75
HERMES INTERNATIONAL	EUR	220	49.806,77	458.260,00	0,78
IMERYS SA	EUR	17.000	530.133,22	381.480,00	0,65
L'OREAL	EUR	730	116.432,57	269.005,00	0,46
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1.000	253.550,73	520.500,00	0,89
SAFRAN SA	EUR	2.800	389.097,54	840.280,00	1,43
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2.500	468.374,98	594.000,00	1,01
SEB SA	EUR	8.000	718.016,75	499.600,00	0,85
SOPRA STERIA GROUP	EUR	1.525	227.463,70	246.745,00	0,42
SPIE SA	EUR	10.800	217.586,00	494.640,00	0,84
THALES SA	EUR	5.000	658.433,54	1.333.000,00	2,27
TOTALENERGIES SE	EUR	16.500	692.100,29	853.545,00	1,45
VALLOUREC SA	EUR	41.000	621.996,40	663.585,00	1,13
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	16.500	452.302,20	478.170,00	0,81
VINCI SA	EUR	3.550	329.442,69	418.722,50	0,71
VUSIONGROUP	EUR	1.400	169.906,01	357.000,00	0,61

3F Generation

Portefeuille-titres au 30/09/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Pays-Bas			1.126.671,95	2.436.794,00	4,15
AIRBUS SE	EUR	4.700	711.602,23	927.780,00	1,58
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1.560	249.898,56	796.848,00	1,36
ASML HOLDING NV	EUR	860	165.171,16	712.166,00	1,21
Portugal			340.406,00	444.070,00	0,76
EDP SA	EUR	110.000	340.406,00	444.070,00	0,76
Suisse			1.764.817,31	1.845.519,07	3,14
HOLCIM LTD	CHF	4.000	249.121,13	288.131,79	0,49
LONZA GROUP AG-REG	CHF	1.100	633.807,68	620.334,81	1,06
SIKA AG-REG	CHF	2.885	376.857,73	546.540,62	0,93
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	4.300	505.030,77	390.511,85	0,67
Obligations			4.115.359,42	4.955.091,00	8,44
Allemagne			2.477.859,42	3.239.544,00	5,52
XETRA-GOLD	EUR	30.800	2.477.859,42	3.239.544,00	5,52
France			1.137.500,00	1.191.372,00	2,03
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	800.000	732.000,00	787.792,00	1,34
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	400.000	405.500,00	403.580,00	0,69
Luxembourg			500.000,00	524.175,00	0,89
EUROFINS SCIENTIFIC SE 5.75% PERP	EUR	500.000	500.000,00	524.175,00	0,89
Obligations à taux variables			553.005,00	713.135,45	1,21
France			553.005,00	713.135,45	1,21
AXA AUTRE R+0.0% PERP EMTN	EUR	115.000	116.552,50	113.861,50	0,19
AXA EUAR10+0.05% PERP EMTN	EUR	145.000	98.962,50	142.584,30	0,24
AXA TEC_2R+0.55% PERP EMTN	EUR	461.000	337.490,00	456.689,65	0,78
Organismes de placement collectif			18.736.796,79	19.771.156,40	33,68
Actions/Parts de fonds d'investissements			18.736.796,79	19.771.156,40	33,68
France			7.337.300,41	7.900.325,87	13,46
3F EURO BONDS I	EUR	730	1.032.947,25	1.170.562,30	1,99
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	EUR	13	3.074.952,40	3.284.700,15	5,60
LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF ACC EUR	EUR	5.000	164.740,00	132.830,00	0,23
SG MONETAIRE PLUS 3DEC	EUR	129	3.064.660,76	3.312.233,42	5,64
Luxembourg			11.399.496,38	11.870.830,53	20,22
BNP PARIBAS FUNDS EURO MONEY MARKET CLASSIC CAPITALISATION	EUR	14.600	3.020.949,32	3.246.394,68	5,53
HARVEST-GLOBAL CONVERTIBLE-A EUR CAP	EUR	3.000	479.265,24	546.720,00	0,93
PICTET SHORT-TERM MMKT EUR - I	EUR	23.526	3.502.009,78	3.506.364,44	5,97
PICTET SHORT TERM MONEY MARKET USD	USD	4.095	595.015,91	595.944,48	1,02
UBS LUX MONEY MARKET FUND EUR P ACC	EUR	3.866	3.182.438,25	3.380.855,66	5,76
UBS LUX MONEY MARKET FUND USD P ACC	USD	334	619.817,88	594.551,27	1,01
Total du portefeuille-titres			41.857.663,41	55.157.951,25	93,97

3F FUND

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

3F FUND

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 30 septembre 2025, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

3F Generation

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	3.000.000,00	USD	3.505.320,00	09/06/26	54.975,77	CACEIS Bank Lux. Branch
EUR	3.000.000,00	USD	3.467.850,00	09/12/25	60.426,63	CACEIS Bank Lux. Branch
EUR	1.000.000,00	USD	1.167.080,00	23/03/26	15.911,31	CACEIS Bank Lux. Branch
EUR	500.000,00	USD	574.290,00	28/11/25	12.858,27	CACEIS Bank Lux. Branch
USD	583.425,00	EUR	500.000,00	28/11/25	-5.126,61	Crédit Agricole Lxg, Private Bk
					139.045,37	

Au titre de ces contrats dérivés OTC, il n'y a pas de collatéral maintenu auprès des contreparties mentionnées dans le tableau ci-dessus.

3F FUND

Autres notes aux états financiers

Autres notes aux états financiers

1 - Généralités

3F FUND ("la SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV"), constituée pour une durée illimitée le 5 août 2010 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Elle est soumise à la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") et relève de la partie I de cette dernière.

Le Conseil d'Administration a désigné, sous sa responsabilité et sous son contrôle, Family Finance First S.A.S. (3F), comme société de gestion de la SICAV.

La SICAV peut se composer de différents compartiments représentant chacun une masse d'avoirs et d'engagements spécifiques et correspondant chacun à une politique d'investissement distincte et une devise de référence qui lui sont spécifiques. La SICAV est, dès lors, conçue pour constituer un OPC à compartiments multiples permettant aux investisseurs de choisir pour l'un ou l'autre compartiment dont la stratégie de gestion correspond le mieux à leurs objectifs et à leur sensibilité.

La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-154 994.

Les statuts de la SICAV ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie.

La valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat, ainsi que tous les avis destinés aux porteurs d'actions, sont disponibles au siège social de la SICAV.

La valeur nette d'inventaire de la SICAV, exprimée en euros, est déterminée chaque jeudi (ci-après "Jour d'Evaluation") qui est un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, et si un tel jour n'est pas ouvrable à Luxembourg, le premier jour ouvrable suivant.

La valeur nette d'inventaire est calculée sur base des cours connus le Jour ouvrable précédant un Jour d'Evaluation, tels que ces cours sont publiés par les bourses de valeurs concernées.

En outre, une évaluation au 31 mars et au 30 septembre de chaque année sera faite pour les besoins des états financiers semi-annuel et annuel.

A la date du rapport, un seul compartiment est disponible aux investisseurs :
3F FUND – 3F Generation

Dans chaque compartiment et/ou classe d'actions, le Conseil d'Administration peut par ailleurs décider d'émettre à tout moment deux catégories d'actions qui différeront selon leur politique de distribution :

- La catégorie « actions de distribution », correspondant aux actions de distribution qui donneront droit à un dividende,
- La catégorie « actions de capitalisation », correspondant aux actions de capitalisation qui ne donneront pas droit au paiement d'un dividende.

A la date du rapport, le compartiment 3F Generation ne propose que des actions de capitalisation.

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Evaluation du portefeuille-titres

Les états financiers de la SICAV sont établis selon le principe de continuité d'exploitation et conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif. La valeur nette d'inventaire au 30 septembre 2025 a été calculée pour les besoins de ces états financiers.

Les actions ou parts des organismes de placement collectif sont évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible au 30 septembre 2025.

L'évaluation des valeurs mobilières cotées ou négociées sur un marché réglementé est basée sur le dernier cours de clôture connu du marché principal de ces valeurs au 30 septembre 2025.

Les valeurs mobilières non cotées ou non négociables sur un Marché Réglementé sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

La valeur de liquidation des contrats à terme et des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés équivaut à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés est basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats à terme ou ces contrats d'options sont négociés par la SICAV ; pour autant que si un contrat à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui sert à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat est déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable.

2.2 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur ventes de titres sont calculées sur base du coût moyen des titres vendus.

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.2 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

Le montant des plus ou moins-values nettes réalisées imputable à la variation des cours de change est enregistré dans le compte de "Plus ou moins-value nette réalisée sur devises" lors de l'opération de vente.

2.3 - Résultats non réalisés sur portefeuille-titres

La variation de la plus ou moins-value non réalisée sur investissements et instruments dérivés à la fin de l'exercice figure également dans le résultat des opérations.

2.4 - Conversion des devises étrangères

La comptabilité de la SICAV est tenue en euro. Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur boursière des titres en portefeuille en d'autres devises que l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les revenus et frais en devises autres que l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de paiement.

Pour les titres libellés en devises autres que la devise de la SICAV, le coût d'acquisition est calculé sur base du cours de change en vigueur au jour de l'achat.

Au 30 septembre 2025, les taux de change appliqués sont les suivants :

1 EUR =	1,77295	AUD	1 EUR =	1,6349	CAD	1 EUR =	0,93485	CHF
1 EUR =	7,46455	DKK	1 EUR =	0,8728	GBP	1 EUR =	1,175	USD
1 EUR =	20,2717	ZAR						

2.5 - Etats financiers combinés

Les comptes de la SICAV sont exprimés en euros. Etant donné que la SICAV a un unique compartiment actif au 30 septembre 2025, et que la devise du compartiment est également l'euro, les comptes de la SICAV sont donc identiques à ceux de l'unique compartiment.

2.6 - Evaluation des contrats d'options

La valeur des contrats d'options qui sont négociés ou cotés à une bourse de valeurs ou un marché organisé est déterminée suivant leur dernier cours de liquidation connu au 30 septembre 2025 sur la bourse de valeurs ou le marché organisé sur lequel sont traités les dits instruments, étant entendu que si l'un des sus-dits instruments dérivés ne peut être liquidé au jour pris en compte pour déterminer les valeurs applicables, la valeur de cet instrument dérivé ou de ces instruments dérivés sera déterminée de façon prudente et raisonnable par le Conseil d'Administration. Aucun contrat d'options n'était en cours au 30 septembre 2025.

2.7 - Evaluation des contrats de change à terme

La valeur de marché des contrats de change à terme est basée sur le taux de change à terme de la devise sous-jacente le jour de l'évaluation. Pour les détails sur les contrats de change à terme en cours, veuillez vous reporter à la section « Notes aux états financiers - état des instruments dérivés ».

2.8 - Evaluation des contrats futures

La valeur des contrats futures qui sont négociés ou cotés à une bourse de valeurs ou un marché organisé est déterminée suivant leur dernier cours de liquidation connu au 30 septembre 2025 sur la bourse de valeurs ou le marché organisé sur lequel sont traités les dits instruments, étant entendu que si l'un des sus-dits instruments dérivés ne peut être liquidé au jour pris en compte pour déterminer les valeurs applicables, la valeur de cet instrument dérivé ou de ces instruments dérivés sera déterminée de façon prudente et raisonnable par le Conseil d'Administration. Aucun contrat future n'était en cours au 30 septembre 2025.

2.9 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les intérêts sont provisionnés chaque jour et les dividendes sont enregistrés à l' "ex-date". Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des précomptes mobiliers non recouvrables.

Autres notes aux états financiers

3 - Commissions de gestion

En rémunération de ses prestations, la Société de Gestion perçoit de la SICAV, une commission annuelle de 1,80% p.a.. Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation au cours du trimestre sous revue.

4 - Commission d'appui à la gestion du risque

En rémunération de ses prestations d'appui à la gestion du risque, CA Indosuez Fund Solutions S.A. perçoit, de la Société de Gestion, à charge du compartiment 3F Generation, une commission annuelle de 0,06% p.a. avec un minimum de EUR 10.000,- par an. Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation au cours du trimestre sous revue. Cette commission d'un montant de EUR 32.931,89 est incluse dans le poste "Autres dépenses", dans l'état des opérations et des variations des actifs nets.

5 - Commission de performance

A compter du premier octobre 2021, la société de gestion perçoit sur les actifs nets de la classe d'actions du compartiment concerné, une commission de performance (la « commission de performance ») calculée en comparant la performance de la Valeur Nette d'Inventaire par action (la « VNI ») à celle de l'Indice de référence (tel que défini ci-dessous) sur la même période de temps.

La période de référence de la performance (« période de référence de la performance » ou « PRP ») est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et dure 5 ans, et ce, de manière glissante. À la fin de cette période, le mécanisme de compensation de la sous-performance passée (ou de la performance négative) peut être réinitialisé.

La commission de performance est calculée et comptabilisée pour chaque classe d'actions au sein d'un compartiment, chaque Jour d'évaluation, selon la méthodologie décrite ci-dessous.

Le taux de commission de performance applicable est fixé à 10% pour toutes les classes et l'indice de référence utilisé pour calculer la commission de performance est l'Ester (€STR) + 2% (l'« Indice de référence »).

Le compartiment étant totalement flexible, et l'allocation d'actifs pouvant changer en fonction de l'évolution des marchés, aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du Compartiment. Cependant, l'ESTER 3F FUND peut être utilisé en tant qu'indicateur de référence a posteriori de la performance. L'indice ESTER (€STR) correspond à la moyenne des taux au jour le jour sur le marché interbancaire en EUR.

La commission de performance est mesurée sur une période de calcul (ci-après la « Période de calcul ») correspondant à un exercice du Fonds.

Pour chaque Période de calcul et aux fins de calcul de la commission de performance, chaque année commence le dernier Jour ouvrable de chaque exercice du Fonds et se termine le dernier Jour ouvrable de l'exercice du Fonds suivant. Pour toute Classe d'Action lancée au cours d'une Période de calcul, la première Période de calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier Jour Ouvrable de l'exercice du Fonds suivant.

En cas de sous-performance, la Période de calcul dure au maximum 5 exercices appliqués de manière glissante.

Ce n'est qu'à l'issue d'une PRP de cinq années globalement en sous-performance que les pertes peuvent être partiellement compensées, sur une base annuelle glissante, par l'annulation de la première année de performance de la PRP en cours pour la Classe. Au sein de la PRP en question, les pertes de la première année peuvent être compensées par les gains réalisés au cours de l'année suivante dans cette PRP.

Au terme de l'exercice clos au 30 septembre 2025, aucune commission de performance n'est due.

6 – Commissions de banque dépositaire

En rémunération de ses prestations, la Banque Dépositaire reçoit de la SICAV une commission annuelle, au tarif dégressif par tranche d'actifs nets moyens pour le compartiment 3F Generation de :

- 0,15% sur la tranche d'actifs nets moyens comprise entre EUR 0 et EUR 10 millions ;
 - 0,13% sur la tranche d'actifs nets moyens comprise entre EUR 10 et EUR 20 millions ;
 - 0,11% sur les actifs nets moyens supérieurs à EUR 20 millions ;
- avec un minimum de EUR 10.000,- p.a. pour le compartiment.

Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation au cours du trimestre sous revue.

Autres notes aux états financiers

7 - Commissions d'administration

En rémunération de ses fonctions d'Agent Domiciliaire, d'Agent Administratif, d'Agent de Transfert et de Teneur de Registre de la SICAV, CA Indosuez Fund Solutions S.A. reçoit, de la Société de Gestion, à charge de la SICAV, les commissions annuelles suivantes :

- Agent Domiciliaire

Un montant forfaitaire de EUR 7.500,- par an pour la SICAV dans son ensemble, payable annuellement et anticipativement.

- Agent Administratif

Une commission annuelle de 0,10% par an des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation, payable trimestriellement, avec un minimum de EUR 20.000,- par an.

- Agent de Transfert et Teneur de Registre

Un montant forfaitaire de EUR 30,- par transaction (souscription / rachat / conversion d'Actions) et un montant forfaitaire de EUR 2.500,- par an pour le compartiment 3F Generation, payables trimestriellement.

8 - Commissions sur souscriptions

Après la période initiale de souscription, les actions sont émises à un prix correspondant à la valeur de l'actif net par action du compartiment concerné, le cas échéant de la classe d'actions concernée au sein du compartiment concerné correspondant à un Jour d'Evaluation, majoré d'un droit d'entrée de 3% maximum au profit des intermédiaires agréés.

Aucune commission de souscription n'a été prélevée au cours de la période clôturant au 30 septembre 2025.

9 - Frais de transaction

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, un fonds supportera des coûts de transaction liés à l'activité de négociation de son portefeuille. Ils comprennent les frais de commission, les frais de règlement et les frais de courtage. Tous les coûts de transaction ne sont pas identifiables séparément. Pour les investissements à revenu fixe, les contrats de change à terme et les autres contrats dérivés, les coûts de transaction sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement.

Les frais de transaction sont repris dans l'Etat des opérations et des variations des actifs nets.

10 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise à Luxembourg à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05%, payable trimestriellement et calculée sur l'actif net de la SICAV à chaque fin de trimestre.

La taxe d'abonnement n'est pas due sur les quotités d'avoirs investis en OPC déjà soumis à l'application de cette taxe.

11 - Autres dépenses

Le poste "Autres dépenses" reprend principalement les frais de publication, les commissions d'appui à la gestion du risque, et les frais d'élaborations de rapports à la CSSF.

12 - Autres revenus

Les autres revenus reprennent principalement les rétrocessions de commissions de gestion appliquées par les fonds cibles dans lesquels le compartiment investit.

13 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Le tableau des variations du portefeuille-titres est disponible sans frais au siège social de la SICAV.

14 - Evénements post-clôture

Un processus de changement de dépositaire et de prestataires connexes a été initié pour un événement à intervenir début 2026.

3F FUND

**Informations supplémentaires non
auditées**

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Préambule

Le présent document constitue la politique de rémunération de la société de gestion Family Finance First S.A.S.

Champ d'application de la politique

Les dispositions de la présente politique s'appliquent à la société de gestion Family Finance First, elle est applicable à l'ensemble des Collaborateurs.

Cadre Réglementaire de la politique

La politique de rémunération est mise en place, conformément aux exigences réglementaires applicables à la Société de Gestion, à savoir :

- Dispositions communes sur les politiques de rémunération à l'AFG, l'AFIC et l'ASPIM (règles professionnelles approuvées par l'AMF le 23 novembre 2010)
- Directive 2009/65/CE (consolidée) OPCVM V notamment les articles 14 bis et 14 ter
- Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »)
- Article L.533-22-2 du code monétaire et financier
- Article 321-125 du règlement général de l'AMF
- Guide OPCVM 5 pour les sociétés de gestion de portefeuille
- Orientations ESMA/2016/575 en matière de rémunération

Elle est également établie de façon à préserver les intérêts des clients et dans le respect des principes déontologiques. Ce document intègre les principes et obligations de la Directive OPCVM V. La politique décrite ci-après est mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2017 et est mise à jour en tant que de besoin depuis lors.

Objectifs de la politique

Cette politique a pour objectif de décrire les pratiques en matière de rémunération mises en place au sein de la société de gestion Family Finance First (« 3F » ou la « société de gestion »).

Elle a été définie par la Direction de Family Finance First, qui en contrôle la correcte application, et ce, de manière à s'aligner sur la stratégie économique, les valeurs et les objectifs à long terme de la société gestion et des OPC qu'elle gère et également sur ceux des investisseurs, dans une optique de maîtrise des risques. Elle est compatible avec une gestion saine et efficace des risques.

I. Principes de rémunération généraux

1. Collaborateurs concernés

Au sens de la Directive OPCVM V, les collaborateurs suivants sont intégrés au personnel concerné :

- ceux appartenant à une catégorie de personnel ayant une incidence significative sur le profil de risque de la société et sur les OPC gérés (preneurs de risque) ;
- ceux ayant une rémunération significative (seuil de rémunération variable >200K€).

Les « preneurs de risque » ou catégories de personnel susceptibles d'avoir un impact sur le profil de risque en raison de leurs fonctions sont :

- les Dirigeants responsables et responsables de la gestion
- les Gérants financiers
- les Responsables des fonctions supports
- le RCCI (fonction assurée par le Président de la société)

Par ailleurs, si un collaborateur reçoit une rémunération équivalente à celle de la catégorie « Dirigeants responsables et responsables de la gestion », alors il sera intégré à la population éligible, si toutefois il est démontré qu'il a un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés.

2. Rémunération

A titre liminaire, il est rappelé que la présente politique couvre toutes les formes de rémunération, en ce compris la rémunération fixe et la rémunération variable, qu'elles soient versées sous forme de salaires, d'honoraires ou de toute autre forme d'avantages monétaires ou non monétaires, en conformité avec les orientations de l'ESMA.

- a) La rémunération au sein de Family Finance First se répartit comme suit :
 - une rémunération fixe
 - une rémunération variable
- b) Aucune rémunération variable garantie n'est mise en place au sein de la société de gestion, sauf en cas d'embauche d'un salarié et uniquement la première année.
- c) Le personnel s'est engagé à ne pas utiliser des stratégies de couverture ou des assurances liées à la rémunération afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque inclus dans leur rémunération. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des exigences de la Directive OPCVM V.

Informations supplémentaires non auditées

- d) Family Finance First interdit toute forme de couverture des variations de rémunération induites par les instruments de paiements. De ce fait, la société de gestion n'a pas mis en place de politique de pensions discrétionnaires pour ses salariés. Par ailleurs, le personnel de la société de gestion s'est engagé à ne pas utiliser des stratégies de couverture ou des assurances liées à la rémunération afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque inclus dans leur rémunération. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des exigences demandées par la directive. L'ensemble des principes généraux ci-dessus s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion.

II. Principes de rémunération appliqués au sein de Family Finance First

1. Collaborateurs concernés identifiés au sein de la Société de Gestion

La société de gestion Family Finance First dispose en 2024 de 6 collaborateurs (5,5 équivalent temps plein), dont :

- 2 Dirigeants responsables, également gérants, le Président assurant par ailleurs la fonction de Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) en interne¹;
- 2 Gérants obligataires ;
- 2 Middle Officers ;

Les gérants des OPC sont mis à disposition de la société de gestion : leurs sociétés respectives reçoivent à ce titre des honoraires et payent directement les gérants responsables.

Après étude du personnel et de la directive OPCVM V, il ressort que le personnel concerné par les dispositions de la directive en matière de rémunération au sein de la société de gestion, dit « personnel identifié » est :

- les deux dirigeants responsables, en charge de la gestion, dont le Président - RCCI ;
- les gérants ;

Le Middle Office est exclu du champ du personnel identifié, ce dernier n'ayant pas d'impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPC qu'il gère.

2. Rémunérations versées par la société de gestion

a) Rémunération fixe

La rémunération fixe représente une part importante de la rémunération globale, rémunérant le collaborateur en fonction de son poste, de ses responsabilités, de son niveau de compétence requis et de son expérience.

b) Rémunération variable

A ce jour, la rémunération variable, au sein de 3F, est uniquement monétaire, aucun avantage non monétaire n'est versé au personnel de la société de gestion.

La rémunération variable est fonction à la fois :

- de la situation de la société de gestion (en fonction du résultat brut d'exploitation annuel de la société de gestion) ;
- de l'appréciation par la Direction de la contribution de chacun sur l'année, sur la base :
 - de critères objectifs, qualitatifs et quantitatifs ;
 - de la prise en compte du respect des limites de risque et de l'intérêt du client.

De plus, pour les gérants, les honoraires versés prennent également en compte :

- le montant des encours sous gestion ;
- une partie de la commission de surperformance, le cas échéant.

c) Intégration des risques en matière de durabilité

La société de gestion a intégré les exigences relatives aux risques en matière de durabilité (ESG) lors de l'établissement de la présente politique de rémunération, conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR), notamment dans son article 5, et des directives OPCVM modifiées.

En application du principe de proportionnalité et compte tenu de la classification des produits gérés en tant que « Article 6 » (c'est-à-dire ne promouvant pas de caractéristiques ESG), la rémunération variable n'inclut pas de critères de performance spécifiques liés à la durabilité. La structure globale de la rémunération n'encourage ainsi pas une prise de risques excessive ou non maîtrisée en matière de durabilité. Le respect des politiques internes de gestion des risques² fait partie des critères d'évaluation qualitative de la contribution des collaborateurs concernés (Personnel Identifié).

d) Commission de surperformance

Les méthodes de calcul de la commission de surperformance sont décrites dans les prospectus des OPC, ainsi que le cas échéant dans les mandats de gestion. Une information spécifique est présente dans les DICI afférents.

Le cas échéant, la commission de surperformance prélevée est répartie à part égale entre la société de gestion Family Finance First et les sociétés apparentées ayant mis à disposition les gérants.

¹ Assisté dans ces fonctions par un cabinet externe en France et un Responsable du contrôle (RC) externe à Luxembourg

² en ce compris les risques de durabilité

Informations supplémentaires non auditées

Pour l'année 2024, le montant total des commissions de performance prélevé sur les OPC gérés par la société de gestion est de **0 euro**.

- 3F Generation : 0 euro
- 3F Euro Bonds : 0 euro

III. Principe de proportionnalité au sein de Family Finance First

1. Critères applicables

En vertu du principe de proportionnalité et conformément à la Directive OPCVM V, Family Finance First a mis en place une politique de rémunération variable allégée, sur la base de la taille de la société de gestion et des encours sous gestion, mais également en retenant les critères suivants :

Critères	Family Finance First
Nombre et catégorie des collaborateurs identifiés	Une seule catégorie de collaborateurs identifiés : - les Dirigeants Responsables et les Gérants
Nature, portée et complexité des activités développées - types de stratégies de gestion	- Pas de délégation de gestion - Pas de gestion complexe, utilisation d'instruments financiers simples, aucun instrument financier complexe Le fonds peut investir dans toutes les classes d'actifs traditionnelles.
Structure de la rémunération des membres du personnel	- Les rémunérations variables sur les 3 dernières années ont toujours été inférieures à 200 k€. - Le pourcentage de rémunération variable par rapport à la rémunération fixe est inférieur à 30%.

2. Application d'un régime de rémunération variable allégé

La société de gestion remplit les critères décrits ci-dessus. En conséquence, l'application du principe de proportionnalité se décline de la manière suivante au sein de 3F :

- pas de mise en place d'un comité de rémunération (cf. IV. infra)
- pas de conservation de la rémunération variable ni d'étalement dans le temps de cette même rémunération variable
- pas de versement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instrument
- pas de mécanisme de malus en cas de performance négative de gestion

IV. Comité de Rémunération (absence)

En application du principe de proportionnalité, Family Finance First a choisi de ne pas constituer un comité de rémunération. Conformément à l'exemple cité dans les orientations de l'ESMA en effet, la Société de gestion gère des portefeuilles d'OPCVM dont la valeur n'excède pas 1,25 milliard d'euros et n'a pas plus de 50 employés. Par ailleurs, Family Finance First n'est pas une société cotée et sa structure juridique est classique, sans complexité particulière (société anonyme simplifiée).

V. Mise à jour de la politique et publication

1. Mise à jour

L'organe de direction de la société de gestion assure la revue annuelle de la politique.

2. Publication

Un résumé de la politique de rémunération est publié :

- dans le DICI, avec un renvoi au site Internet de la société de gestion www.familyfinancefirst.com
- dans le prospectus des OPCVM qu'elle gère
- dans le rapport annuel des OPCVM, avec mention :
 - du montant total des rémunérations (fixes et variables)
 - du montant agrégé des rémunérations ventilé par catégories de salariés
 - et toute modification de la politique de rémunération
- sur le site Internet de la société de gestion www.familyfinancefirst.com

Informations supplémentaires non auditées

Méthode de détermination du risque global

La SICAV devra veiller à ce que son exposition globale sur instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

L'exposition globale est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de chaque compartiment de la SICAV sera celle des engagements. La méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes. Le niveau de levier maximal en instruments financiers dérivés en suivant la méthodologie des engagements sera de 100%.

Déclaration obligatoire conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

La SICAV ne fait pas la promotion de facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Il ne se fixe par ailleurs pas d'objectif d'investissement durable. La SICAV est donc catégorisée « article 6 » du règlement européen dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

Informations relatives à SFTR (Securities Financing Transactions Regulation)

La Société n'utilise aucun instrument entrant dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation, et modifiant le Règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).